AR Prefecture

006-210600540-20231208-102-DE
Reçu le 11/12/2023

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°102/2023

OBJET : SECURITE : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour l'achat d'équipement des Agents de Surveillance de la Voie Publique.

L'an deux mille vingt-trois, le 08 du mois de décembre à 10 heures.
Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de ***Monsieur Robert NARDELLI***, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 1er décembre 2023
PRESENTS : Robert NARDELLI Maire, Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI / Sophie ESPOSITO/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI, Jean QUENCEZ adjoints/Christine DECORDIER /Kathy NICOLAS/ Sabrina DIVRY/ conseillers municipaux délégués, / Bouabdallah LAFTAS/ Vanessa BEAUJEAUD /Françoise DAMILANO/Romain BIANCHI conseillers municipaux
ABSENTS REPRESENTES : Philippe MINEUR par Alexandra GHIGI-RUSSO/ Xavier JARJANETTE Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Thierry VISSIAN par Robert NARDELLI/ Michael TRUCCHI par Martine DUNOYER DE SEGONEZAC/ Nathalie DIGANI par Serge DIGANI/Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Catherine DINI
ABSENTS : Gracienne DODAIN, Sandrine GUGLIELMINO, Philippe JANIN, Maeva THOMMERET, Stephen VIALE, Clorinde MARCONI
Secrétaire de séance : Vanessa BEAUJEAUD
****

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la nécessité de réaliser les achats indispensables du matériel pour l'exercice des Agents de Surveillance de la Voie Publique,

Vu l'engagement auprès des collectivités du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,

Considérant que la commune ne peut dépasser les 60% de subventions accordées,

Considérant que les équipements n'ont fait l'objet d'aucune autre demande de subvention auprès des financeurs,

Considérant l'engagement de la commune de Drap pour lutter contre le phénomène de violences Urbaines et la protection des usagers,

Considérant l'engagement de la commune de Drap auprès des agents pour assurer leur sécurité,

Considérant la tenue du CLSPD, le 23 novembre 2023,

AR Prefecture
006-210600540-20231208-102-DE
Reçu le 11/12/2023

Considérant le plan de financement prévisionnel pour l'équipement des Agents de Surveillance de la Voie Publique (habillement, PVE, Radio, Véhicules) présenté ci-après :

Conseil Départemental 06	**14 492.00 euros**
Part Communale	**9 662.00 euros**
Total	***24 154.00 euros***

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le plan de financement prévisionnel fixant le montant maximum alloué aux communes et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les démarches nécessaires pour obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes à hauteur de 14 492 euros d'aide attribuée pour 24 154 euros d'investissements réalisés.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 15 Votants : 21 Absents : 6 Procurations : 6 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 21

Fait à Drap, le 08 décembre 2023

Le Maire, Robert NARDELLI

MAIRIE DE DRAP (Alpes-Maritimes)

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 11/12/2023
Affichage en mairie le : 12/12/2023